



Compte rendu réunion Bercy du 22/06/2007 Centres d'encaissement

Après l'audience que la CGT avait obtenu avec les personnels le 23 mai dernier, les syndicats nationaux (CGT, FO, CFDT et CFTC) ont été reçu pour la première réunion de négociation en groupe de travail national.

Seule, La CGT comptait dans sa délégation des agents travaillant dans les quatre centres. Nous étions donc 6 :

- Magali Musseau (secrétaire générale),
- Stéphane LULLIER (secrétaire national et du Val de Marne),
- Axel Bourdeau (CEC)
- Nadia Doualan (CER)
- Yohan Bazin (CEA)
- Philippe Amaglio (CEL).

Pour le SNT-CGT, la direction devait donner des réponses rapides aux personnels sur les revendications exprimées ces derniers mois et particulièrement lors de la journée de grève du 15 mai dernier.

Des thèmes de travail ont donc été dégagés, ainsi qu'une méthode de travail et un calendrier afin d'engager un processus de négociations pour aboutir rapidement sur ces revendications.

Un ordre du jour des discussion a été décidé pour l'ensemble des réunions du groupe de travail

- 1°) cadre matériel de travail,
- 2°) situation des personnels contractuels,
- 3°) gestion du temps de travail,
- 4°) la rémunération,
- 5°) les vacataires.

Un relevé de conclusion partagé, entre direction et OS, sera établi dès lundi.

1°) cadre matériel de travail

Après discussion sur la pénibilité liée aux conditions matérielles de travail, il a été décidé que l'ergonome qui effectue une étude au CER devra se déplacer dans les 3 autres centres d'ici 6 mois. Les conclusions devront être disponibles d'ici fin décembre.

L'argumentation développé par la CGT dans ce point a servi de base de justification pour les revendications relatives au temps de travail et à la rémunération.

2°) situation des personnels contractuels

La direction a insisté pour mettre ce point à l'ordre du jour. Il a été convenu que cette question devait être traitée à part. Mais nous devrions obtenir des réponses, au prochain groupe de travail, sur :

- la représentation des agents dans un cadre paritaire
- les garanties de rémunération et le déroulement de carrière (la DGCP va saisir la DPAEP pour obtenir les informations)
- l'accès aux concours et aux préparations
- la prise en compte de l'augmentation éventuelle de la prime de pénibilité.

Seul le 4^{ème} point relève des discussions du groupe de travail.

3°) gestion du temps de travail

Il a été décidé de donner un cadre national de référence pour toutes les questions de régime horaire (récupérations et heures supplémentaires).

La CGT a insisté sur le fait qu'il n'était pas question de revenir sur les usages particuliers des centres. Nous avons demandé un alignement à minima sur le régime horaire le plus favorable.

Les syndicats ont insisté pour que le droit à temps partiel soit appliqué aux centres d'encaissement comme dans les autres services. La direction va faire le point (problème CER).

Le sujet des heures supplémentaires devra être traité en conformité avec la réglementation qui devrait évoluer prochainement (voir les déclarations de Sarkozy et de son gouvernement).

4°) La rémunération

La direction a posé la question de la justification du relèvement de la prime de pénibilité.

Après discussion il a été établi que la prime était justifiée par la pénibilité des tâches effectuées et des conditions de travail.

La direction accepte de négocier son augmentation par la prise en compte de :

- l'augmentation de la charge de travail en lien avec l'augmentation de la pénibilité,
- la technicité des tâches accomplies.

5°) Les vacataires

Ce point sera abordé à la prochaine réunion.

La CGT a demandé que le prochain groupe de travail se réunisse dans les plus brefs délais avec des propositions concrètes pour les personnels, au plus tard début septembre. La direction en a convenu.

La CGT va étudier le relevé de conclusions qui lui parviendra lundi et y apportera des modifications si nécessaire. La version définitive sera soumise aux personnels pour discussion dans les centres.